

999, boul. De Maisonneuve Ouest Bureau 1200 Montréal (Québec) H3A 3L4 T. 514 842-2591 - 1 800 361-7288 F. 514 842-3138 chad.ca

COMITÉ DE DISCIPLINE Chambre de l'assurance de dommages

Audition du 21 novembre 2019

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président : Me Yves Clermont

Membres: M^{me} Sonia Jacques, courtier en assurance de dommages

M. Benoit St-Germain, C.d'A.Ass., PAA CRM, courtier en

assurance de dommages

Procureur de la plaignante : Me Claude G. Leduc, Ad.E. Procureur de l'intimée : se représente seule

RÔLE

9 h 30 Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

C.

Joëlle Lafrance, courtier en assurance de dommages (4A) Certificat n° 159197

Certificat nº 159197 Plainte nº 2018-09-07(C)

(Audition sur sanction)

Nature de la plainte :

- 2 chefs pour avoir fait défaut d'exécuter des mandats confiés par des assurés (article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);
- 1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas agi en conseiller consciencieux (article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);
- 1 chef pour avoir été négligente dans la tenue de dossier d'un assuré (article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288.